

DEMANDE DE SECOURS EXCEPTIONNEL
DEMANDE DE PRÊT À COURT TERME ET SANS INTÉRÊT

Toute demande de secours s'accompagne d'un entretien avec l'assistant(e) social(e)

Avis important

Le dossier dûment complété et accompagné des pièces justificatives doit être envoyé à l'adresse ci-dessus. Les secours sont accordés aux personnels en activité, aux retraités résidant à Paris, ainsi qu'aux familles d'agents qui ont à faire face à des **difficultés passagères exceptionnelles**. Seuls peuvent bénéficier d'un secours exceptionnel les agents titulaires ou stagiaires ainsi que les contractuels liés à l'état par un contrat de droit public et rémunérés dans les mêmes conditions que les fonctionnaires, c'est-à-dire sur un emploi prévu à l'un des chapitres appropriés du budget de l'état. Les contractuels doivent avoir un contrat d'une durée initiale égale ou supérieure à 6 mois.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

• Situation de famille :

- Photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité (pour les célibataires sans enfant).
- En cas de divorce ou de séparation, une photocopie des dispositions du jugement relatives à la garde des enfants et au montant de la pension alimentaire, ou une pièce justifiant de la charge effective des enfants.

• Situation administrative :

- Pour une première nomination ou une mutation, photocopie de l'arrêté.
- Pour les personnels contractuels, photocopie de l'arrêté de nomination de l'année scolaire en cours.
- Pour le demandeur retraité, photocopie de l'arrêté précisant qu'il perçoit une pension de retraite de l'éducation nationale.

• Revenus :

- Photocopie du dernier bulletin de paie ou du titre de pension tant pour le demandeur que pour les personnes vivant au foyer.
- En cas de chômage, l'attestation de Pôle Emploi et le montant des indemnités pour chaque personne dans cette situation vivant au foyer.
- En cas d'études supérieures, certificat de scolarité et éventuellement justificatifs des bourses.
- Fiche de paiement des prestations familiales quand elles ne sont pas incluses dans le salaire.
- Photocopie du dernier avis d'imposition.
- Relevé d'identité bancaire (où est versé le salaire).

• Charges :

- Logement : - Pour les locataires, photocopie de la quittance de loyer.
- Pour les propriétaires ou co-propriétaires, l'attestation des organismes prêteurs avec le montant et la durée des prêts consentis ainsi que le relevé des charges de co-propriété.
- Pour les autres prêts en cours de remboursement, les tableaux d'amortissements.

• Motif :

- Toutes pièces justificatives des charges motivant la demande
Exemples : - Maladie (certificat d'arrêt de travail ou arrêté de mise en congé)
- Décès (facture des frais d'obsèques)
- Divorce (honoraires d'avocat)
- Frais dentaires (devis)
- Retard de loyer, dettes, factures, découvert bancaire, etc. (lettres de rappel).

Tout dossier incomplet sera retourné seuls les dossiers complets seront étudiés.

